TRAFIC DE DROGUE EN ALGÉRIE

La consommation de cocaïne en hausse

Plus de 126 tonnes de résine de cannabis ont été saisies en Algérie durant l'année 2015, a-t-on indiqué hier en marge du séminaire sur «l'introduction du traitement de substitution aux opiacés (TSO) en Algérie». Selon la même source, 57,41% de drogue saisie l'a été dans la région de l'ouest du pays».

Abder Bettache - Alger (Le Soir) - L'information a été communiquée par l'Office national de lutte contre la drogue et la toxicomanie (ONLCDT), qui a indiqué que le bilan en question a été établi par les services en charge de la lutte contre le trafic de drogue en l'occurrence la Gendarmerie nationale, la Sûreté nationale et les Douanes.

Selon la même source, outre la région de l'Ouest du pays, 36,14% des quantités saisies ont été enregistrées dans la région Sud, 5,18% au Centre du pays et seulement 1,27% dans la région Est du pays.

On indique, par ailleurs, que malgré une baisse de 30,37% en 2015 par rapport à 2014, les quantités saisies de résine de cannabis restent toujours élevées, selon des experts qui relèvent «une forte hausse» des saisies de drogues dures en 2015. A ce titre, on laisse croire que la quantité de cocaïne saisie en Algérie a très fortement augmenté, passant de 1 245,6 grammes en 2014 à 88 287,3 grammes (+6 987,7%) en 2015. L'héroïne a également enregistré une hausse conséquente des quantités saisies, passant de 339,1 grammes à 2 573,7 grammes à la même période de référence, soit une hausse de 658,97%.

Le séminaire en question, organisé en collaboration avec le ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière ainsi que le groupe Mednet du groupe Pompidou (France), s'inscrit dans le cadre du réseau Mednet de coopération sur les drogues et les addictions en région méditerranéenne, dont l'Algérie est membre fondateur depuis 2006. Le recours à ce type de traitement a été imposé à l'Algérie par la réalité d'une évolution du transit et de consommation illicites des opiacés, dont l'héroïne, laquelle pose le plus de difficultés, s'agissant des addictions, ont expliqué les organisateurs de cette rencontre de deux jours.

Ce séminaire vise à restituer les informations et à partager les expériences des visites d'étude entreprises par des équipes de médecins algériens aux centres de traitement de substitution en France, en Belgique, au Liban et au Maroc, à la suite de la rencontre euro-méditerranéenne sur la thématique des «traitements de substitution aux opiacés dans le cadre d'une politique de réduction des risques», tenue en avril 2015 à Alger. En somme, il s'agit pour l'Algérie d'introduire ce type de traitement de manière «réglementée, organisée et encadrée», a insisté le directeur général de la prévention au ministère de la Santé, Pr Smaïl Mesbah, à l'ouverture des travaux de cette rencontre qui s'étalera sur deux jours. Il est à noter que le groupe Pompidou de coopération en matière de lutte contre l'abus et le trafic illicite de stupéfiants assiste l'Algérie dans sa démarche de mise en place du programme d'introduction du traitement substitution.

A. B.

ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

10 mille détenus inscrits au bac et au BEM

Lors de la cérémonie de sortie des deux promotions des fonctionnaires de l'Ecole nationale de l'administration pénitentiaire de Koléa, le directeur général de l'administration et de la réinsertion pénitentiaire, M. Mokhtar Felioune, a déclaré que «41 000 détenus sont inscrits en enseignement général dans les différents niveaux de l'alphabétisation, l'enseignement moyen, secondaire et universitaire en 2016».

Ces déclarations ont eu lieu lors de la cérémonie qui s'est déroulée en présence du ministre de la Justice, garde des Sceaux, M. Tayeb Louh qui avait assisté récemment à la cérémonie de sortie des deux promotions de l'Ecole nationale des fonctionnaires de l'administration pénitentiaire de Koléa en présence du ministre tchadien de la Justice et des droits de l'Homme, M. Youcef Aba Salah, du wali de Tipasa et du directeur de l'administration pénitentiaire, M. Mokhtar Felioune ; ce dernier a précisé que la 28e promotion est composée de 1 944 agents, tandis que la 20e promotion est quant à elle composée de 367 officiers de rééducation dont 190 femmes.

L'orateur a ajouté que l'établissement assure l'amélioration du niveau et la mise à niveau des connaissances des fonctionnaires qui seront mis à la disposition du ministère de la Justice, en précisant que près de 41 000 détenus ont été inscrits en enseignement général dans les différents paliers, allant de l'alphabétisation, l'enseignement moyen, secondaire jusqu'à l'université, au titre de 2016».

Pour ce qui est des classes d'examen, le même responsable a précisé que 3 100 candidats sont inscrits au bac et 7 010 candidats au BEM, en ajoutant que 34 000 stagiaires en formation professionnelle sont inscrits dans les différentes spécialités.

Lors de son intervention au cours de cette visite à l'Ecole nationale de l'administration pénitentiaire de Koléa, M. Tayeb Louh a évoqué la politique de l'Algérie dans la lutte contre le crime organisé en évoquant «la réforme de la justice qui permet au citoyen une meilleure protection ; aujourd'hui, il n'y a plus de mandat de dépôt.

L'Algérie s'est engagée depuis 1999 dans un processus de réforme de la justice ainsi que l'instauration d'un Etat de droit», indiquera M. Louh en ajoutant «le renforcement de l'Etat de droit et la primauté de la loi, la protection des libertés individuelles et la jouissance par les citoyens de leurs droits fondamentaux, le renforcement de l'indépendance du magistrat».

Houari Larbi

PARITÉ DANS LE SECTEUR ÉCONOMIQUE

Le FCE explore les mécanismes

Le forum des chefs d'entreprises (FCE) a préféré célébrer, à sa manière, la journée internationale de la femme, loin des zerdas et autres cérémoniaux alibis.

Ceci, en initiant un débat autour de la parité dans le secteur économique consacrée dans la nouvelle Constitution.

Il s'agissait pour les participants à ces échanges tenus à l'hôtel Aurassi et auxquels ont pris part de nombreuses femmes chefs d'entreprises, des experts, d'anciennes ministres, des députées, des sénatrices et des membres de la société civile, de donner une suite palpable à cette nouvelle disposition constitutionnelle que l'ex-ministre et actuelle sénatrice du tiers présidentiel, Nouara Djaffar, a qualifiée de «véritable révolution». Car, comme elle le dira, tout est tributaire de «volonté politique» et la parité consacrée dans la Constitution est aujourd'hui «admise» alors que ce n'était pas évident il y a quelques années.

Et d'estimer qu'il faille établir un «bilan», au-delà des acquis engrangés et les «géants pas accomplis», pour, selon elle, «mieux appréhender les nombreux défis qui restent encore à relever par les femmes». Surtout au niveau des mentalités qui ont, estimera-t-elle, certes enregistré une «évolution mais pas à la cadence souhaitée».

Et de titiller quelque peu les partis dont «aucun n'a présenté de candidates pour une représentation au Sénat, les seules sénatrices ayant été désignées par le président de la République au titre de son tiers».

Ceci pour le volet politique alors que beaucoup reste à faire sur le terrain économique où la place de la femme est minime, voire insignifiante à comparer le pays à ses seuls voisins du Maghreb. D'où le plaidoyer des présents pour des mécanismes à même de matérialiser cette parité que vient de consacrer la nouvelle Constitution. «Il faut que l'égalité théorique s'accompagne d'une égalité effective», reprendra une intervenante.

M. K.

ALI BENFLIS À L'ADRESSE DES FEMMES :

«Votre cause n'est pas dissociable de la cause démocratique»

Le président du parti des Avant-gardes des libertés estime que la satisfaction des droits politiques et civiques de la femme algérienne est tributaire de «la modernisation de notre système politique».

M. Kebci - Alger (Le Soir) - S'exprimant, hier mardi, à l'occasion d'une réception offerte en l'honneur des femmes cadres dirigeants et de militantes du parti, à l'occasion de la Journée internationale de la femme, Ali Benflis a tenu à situer tout l'enjeu que constitue le combat des femmes pour le recouvrement de leurs droits politiques, économiques et sociaux. S'il considère que la satisfaction des droits politiques et civiques de la femme algérienne est tributaire de «la modernisation de notre système politique», il liera celle de ses droits économiques à «la rénovation de notre système économique», et celle de ses droits sociaux qui ne viendra que «des profondes réformes sociales qui restent à entreprendre».

Et de lâcher, péremptoire, qu'un système politique «autoritaire comme le nôtre ne peut être l'auteur de la promotion des droits politiques et civiques ou des droits économiques et sociaux que leur titulaire soit un homme ou une femme». Et ce, explique-t-il, que ce système «s'est construit sur la négation ou la restriction de ces droits et il ne peut miraculeusement en devenir le chantre, le promoteur ou le défenseur», «est fondé sur un déni de citoyenneté et dans ce déni de citoyenneté, l'Algérienne comme l'Algérien subissent le même traitement».

Pour lui, un «régime politique hégémonique comme le nôtre ne l'est jamais à moitié : il l'est pour l'homme comme pour la femme et pour une fois, il leur assure une égalité de traitement». «Lorsqu'il procède à la spoliation des droits, le régime politique en place ne fait pas de distinction entre les droits de la femme et les droits de l'homme, il les spolie de la même manière» et quand il réprime les libertés, il procède au détournement et à la confiscation des voix lors des élections».

Il en est de même de son attitude quand il s'agit de «promouvoir des clientèles politiques, économiques et sociales à son service et qu'il empêche les autres forces sociales de se constituer de manière autonome et représentative, ses interdictions concernent indistinctement les femmes comme les hommes», de «procéder par octroi de faveurs et de privilèges à une minorité et par exclusion et marginalisation pour la grande majorité, les femmes comme les hommes subissent ses pratiques injustes, sélectives et discriminatoires».

Considérant la promotion des droits de la femme, leur défense et leur protection que ce même régime s'est auto-décerné comme un «pseudo acquis» toujours présenté comme la «réalisation marquante de celui que l'on vous présente comme l'homme providentiel qu'anime en permanence le souci d'améliorer la situation de la femme algérienne dans la société, de réparer les torts qui lui sont causés et de mettre fin aux injustices qu'elle subit», le président du parti des Avant-gardes des libertés soutient que le système a cru «pouvoir détourner la noble cause, la juste cause, la cause nationale de la femme de ses objectifs authentiques et l'orienter vers la réalisation de ses seuls objectifs particuliers où la cause de la femme n'est qu'un prétexte et qu'un alibi».

Et de conclure que la cause de la femme «n'est pas dissociable de cette cause plus large, la cause démocratique». Pour Benflis, «les droits politiques et civiques de l'Algérienne ne seront pas satisfaits en dehors de la modernité politique, ses droits économiques ne seront pris en charge effectivement que dans le cadre de la rénovation économique de notre pays et ses droits sociaux ne trouveront du répondant que dans la réforme sociale, une réforme tendue vers une société algérienne attachée à un système de valeurs communes, ouverte, innovante et tolérante, une société d'authenticité et de progrès».

M. K.